Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260219-DDEHU_26_02B_06-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 19 février de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 13 février 2026, s'est réuni à Kerlaz, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26
Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Philippe CORNEC, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Anne-Marie KÉROURÉDAN, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Frédéric LE LANN, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.
Pouvoirs : Jeannine LOZACHMEUR, pouvoirs à Henri SAVINA
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Frédéric LE LANN

Secrétaire de séance : Ronan KERVAREC

DELIBÉRATION N° DDEHU-26-02B-06

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZN N°335 – KERMENEZ –INDEMNITÉS D'ÉVICTION

Rapporteur : Marc RAHER

Par délibération en date du 25 septembre 2025, le Conseil communautaire a validé l'acquisition de la parcelle ZN n°335 d'une superficie totale 9 346 m² sur le secteur de Kermenez à Poullan-sur-Mer.
Les actes notariés sont en cours de rédaction auprès d'un office notarié.

En sus de l'acquisition du terrain, il était mentionné dans la délibération que Douarnenez Communauté prenne à sa charge l'indemnité d'éviction du locataire agriculteur (Société BLANCHARD représentée par Monsieur Stéphane PERON).

Au regard des informations transmises et des discussions engagées avec la Société BLANCHARD, le montant de l'indemnité d'éviction s'élève à 3 000 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Développement du 3 février 2026,
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 9 février 2026,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **DONNER** un avis favorable au versement des indemnités d'éviction d'un montant de 3 000 € à la Société BLANCHARD, à la suite de l'acquisition en cours par Douarnenez communauté de la parcelle référencée ZN n°335 au cadastre de Poullan-sur-Mer.

Fait et délibéré le 19 février 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ

Le secrétaire,
Ronan KERVAREC

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260219-DDEHU_26_02B_06-DE